



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....33  
Votants.....35

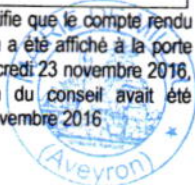
Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur CONDOMINES**

**Délibération numéro :**  
**2016/237**

**Rénovation de l'école Jean-Henri Fabre : subvention des travaux : approbation du plan de financement**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 23 novembre 2016, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 10 novembre 2016  
Le Maire



**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES :** Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

**ETAIENT ABSENTS :** /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le 24 NOV. 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération 2015/214 relative à la rénovation de l'école Jean-Henri Fabre,

Considérant que dans le cadre de la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public, les bâtiments de l'école Jean-Henri Fabre ont été désignés en priorité pour bénéficier d'aménagements,

Considérant que dans le cadre de sa politique en faveur du Développement durable et des économies d'énergie, la municipalité souhaite engager des actions de rénovation énergétique dans cette école,

Considérant qu'en ce qui concerne la remise aux normes accessibilité, l'élimination de ressauts sur le cheminement principal, la reprise du revêtement plus stable et dur, l'intervention sur le cloisonnement et le bloc porte, la mise en place de rampes aux normes, l'adaptation des mains courantes et la mise en œuvre de contrastes visuels et bandes d'éveil sont estimés à 53 673 € HT,

Considérant que la rénovation énergétique comprend l'isolation thermique de la toiture terrasse, coût estimatif 131 775 € HT et le remplacement de la chaudière estimé à 46 213 € HT soit un montant global de 177 988 € HT,

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'aide financière des différents partenaires, en particulier de la Région,

Considérant que la Ville assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces opérations,

Aussi, après avis favorable de la Commission travaux du 24 octobre 2016, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'APPROUVER le plan de financement ci-joint relatif aux travaux de rénovation de l'école Jean-Henri Fabre,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter et à percevoir des aides les plus élevées possibles notamment auprès de la Région ainsi que d'autres partenaires susceptibles d'octroyer des subventions pour le financement de l'opération susvisée,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**





MILLLAU, le 4 octobre 2016

## RENOVATION DE L'ECOLE JEAN-HENRI FABRE

## PLAN de FINANCEMENT

	Dépenses		Recettes	
	total	éligible		Montant
<b>Travaux énergétique</b>	<b>177 988 €</b>		<b>Ville</b>	<b>46 332 €</b>
			<b>FSIPL</b>	<b>138 996 €</b>
<b>Travaux accessibilité</b>	<b>53 673 €</b>		<b>Région- Accessibilité</b>	<b>18 785 €</b>
			<b>Région - Energie</b>	<b>27 548 €</b>
<b>Total</b>	<b>231 661 €</b>		<b>Total</b>	<b>231 661 €</b>

